

LA BALME DE SILLINGY, le 04 mars 2025



ARRÊTÉ N° 2025-023

Objet : Délivrance d'une autorisation préalable d'installation d'enseigne

Département de la HAUTE-SAVOIE Commune de LA BALME DE SILLINGY	DECISION FAVORABLE Délivrée par le Maire au nom de la Commune
--	---

Déposée le :	04/03/2025
Complétée le :	
Par :	ALPES AUDIOLOGIE Représentée par SAUTON Audrey
Adresse terrain :	Route de Paris 74330 La Balme-de-Sillingy
Pour :	Installation d'enseigne
Dossier n° :	AP07402625X0001

Le maire de la commune de La Balme de Sillingy,

VU le Code de l'environnement, notamment ses articles L 581-18, R 581-16, R 581-58 à R. 581-65 ;
VU la demande d'autorisation d'installation d'enseigne sus-mentionnée déposée par ALPES AUDIOLOGIE représentée par Madame SAUTON Audrey, reçue le 04/03/2025 ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'autorisation d'installation d'enseigne(s) est **ACCORDÉE** pour le projet décrit dans la demande susvisée sous réserve du respect des prescriptions définies aux articles suivants.

Article 2 :

L'enseigne lumineuse devra respecter l'extinction nocturne entre 1h et 6h du matin.

Article 3 :

Le présent arrêté sera rendu exécutoire après publication et transmission au représentant de l'État dans le département.

Le Maire, auteure de l'acte, certifie le caractère exécutoire de la présente décision.

Le Maire,
Séverine MUGNIER

Arrêté du Maire certifié exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le 20/03/2025
De sa publication le 20/03/2025

